

Au Puits de La Paracha

Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita

Matot - Massé



Au Puits de La Paracha

Matot-Massé

« Pour faire la guerre, devant Hachem » : tout est uniquement un cadeau du Ciel

Notre Paracha (Matot, Chap. 32) décrit longuement l'épisode concernant les membres des tribus de Gad et de Réouven, et la Torah répète à leur sujet, à deux et trois reprises, leurs arguments. Au début, ils dirent : « Si nous avons trouvé grâce à tes yeux, que cette terre soit accordée à tes serviteurs, comme héritage ; ne nous fais pas traverser le Jourdain. » (verset 5) Et après que Moché leur eut adressé cette réprimande : « Vos frères iraient à la guerre, et vous resteriez ici ? » (verset 6), ils répliquèrent (16-18) : « Nous construirons ici des enclos pour le bétail et des villes pour nos enfants, et nous irons avec empressement en éclaireurs devant les Bné Israël (...). Nous ne reviendrons pas dans nos maisons avant d'avoir fait hériter chacun des Bné Israël de sa terre. » C'est alors que Moché leur répondit (20-22) : « Si vous faites cette chose-là, si vous partez en éclaireurs faire la guerre devant Hachem, et que chacun de vos éclaireurs traverse le Jourdain devant Hachem, jusqu'à ce que vous dépossédiez ses ennemis, et que la terre soit conquise, et qu'après, vous reveniez (...), alors cette terre sera à vous en héritage devant Hachem. » A nouveau, les membres de la tribu de Gad et de Réouven répondirent (25-27) : « Tes serviteurs accompliront ce que notre Maître ordonne (...). Et tes serviteurs passeront en éclaireurs de l'armée, devant Hachem, comme notre Maître a dit. » Voici ce qui est écrit dans la Torah. Celui qui examine de près ces versets **ne peut que s'étonner** : dès lors qu'ils dirent : « Nous irons avec empressement en éclaireurs », **pourquoi Moché dut-il revenir sur chacune de leurs paroles** ? Il aurait pu leur dire brièvement : "A cette seule condition, vous recevrez la terre de l'autre côté du Jourdain." Et la plus grande question qui se pose est celle-ci : **dans quel**

but les membres des tribus de Gad et de Réouven reprirent-ils chacune des paroles de Moché ? Pourquoi ne dirent-ils pas simplement qu'ils acceptaient ? Tout cela nécessite une explication.

Les commentateurs (Cf. Avravanel sur la Torah) expliquent qu'au début, les membres des tribus de Gad et de Réouven ne mentionnèrent le Nom d'Hachem dans aucune de leurs paroles. Ils dirent juste : « **Nous construirons ici des enclos pour le bétail, et des villes pour nos enfants, et nous irons avec empressement en éclaireurs devant les Bné Israël (...).** **Nous ne reviendrons pas dans nos maisons avant d'avoir fait hériter chacun des Bné Israël de sa terre** », ce qui laissait sous-entendre que tout dépendait de leurs mains et de leurs actes (il est bien entendu que nous n'avons pas la moindre idée de ce qu'ils étaient, à part ce que la Torah elle-même veut enseigner aux générations). Pour cette raison, Moché reprit chacune de leurs paroles et, sur chaque détail de ce qu'ils avaient dit, il ajouta le Nom d'Hachem, comme pour leur dire : "Ce n'est que de cette façon que vous gagnerez la guerre : « **Si vous faites cette chose-là, si vous partez en éclaireurs faire la guerre devant Hachem, et que chacun de vos éclaireurs traverse le Jourdain devant Hachem (...), alors cette terre sera à vous en héritage devant Hachem** ». **Car le fait d'être conscients du Nom d'Hachem et de le mentionner sera la garantie de votre réussite !**" Et, en effet, les membres des tribus de Gad et de Réouven comprirent bien la réprimande qui leur était adressée. Aussitôt, ils corrigèrent leurs paroles. C'est pourquoi ils répétèrent ce qu'ils avaient dit comme si c'était la première fois : « **Et tes serviteurs passeront en éclaireurs de l'armée, devant Hachem.** » En outre, Moché Rabbénou répéta lui aussi devant tous les chefs de tribu sous forme de "double condition"¹ : « **Si les**

1. "Si vous agissez ainsi, vous acquerrez cette terre, et **sinon**, non" est appelé "condition double" selon la loi (n.d.t.).



Bné Gad et les Bné Réouven vont en éclaireurs de guerre devant Hachem pour vous faire traverser le Jourdain (...).

Et de fait, tel est le **secret de la réussite** : se souvenir en toute circonstance que tout est entre les mains d'Hachem : c'est de Sa main que tout provient et tout ce qu'on peut Lui donner vient de Sa propre main. Plus un homme sera convaincu que tout ce qu'il possède est uniquement le fruit d'un décret Divin, plus le Saint-Béni-Soit-Il déversera sur lui Ses bienfaits.

Néanmoins, celui qui s'imagine que c'est "à la force de son poignet" qu'il a mérité de réussir, perd par conséquent ce qui lui a été accordé par le Ciel et ce qu'il a déjà gagné ne perdurera pas. De même, il entraînera une diminution de l'abondance Divine qui devait être déversée sur lui.

Il est écrit dans notre Paracha (31,53) : *אֶנְשָׁנָה בַּוֹּא אִישׁ לְזִכְבָּה* [« Les soldats prirent le butin, chacun ce qui était à lui »]. L'auteur du "Taam Ha Tsvi" donne une splendide explication de ce verset :

C'était seulement dans leur imagination, écrit-il, qu'il leur semblait que c'était **eux** qui saisissaient le butin et qu'ils gagnaient, grâce à cela, beaucoup d'argent. Mais en réalité, la Torah nous révèle qu'ils « *prirent le butin, chacun ce qui était à lui* » : chacun reçut ce qui lui avait été octroyé, **ce qui était déjà à lui par décret du Ciel**. Personne n'ajouta rien ou ne retrancha rien à ce qui lui avait été fixé. Et de fait, lorsqu'un homme se souvient que c'est Hachem qui donne tout et qu'il ne fait rien par lui-même (seulement la part d'efforts personnels auxquels il est tenu), la réussite lui sourira et il progressera, il obtiendra et acquerra tout ce qu'il désire.

En outre, sa récompense lui est assurée, car celui qui sait et a foi qu'il n'est en mesure de saisir que *ce qui était à lui*, n'est nullement tourmenté par la course effrénée après l'argent et mène une existence paisible. Car, de toute façon, il ne pourra obtenir même un centime de plus que ce qui lui a été octroyé

par le Ciel. Dès lors, pourquoi s'évertuer en vain.

J'ai entendu l'histoire extraordinaire suivante de la bouche d'un homme pieux et juste, d'illustre descendance, notre Maître Rav Vadine נ"ל :

En face de chez lui, dans la ville de Williamsburg, se tient depuis de nombreuses années, un petit bâtiment en passe de s'écrouler. Nombreux déjà furent ceux qui désirèrent acquérir ce "bien", situé en plein cœur de la ville, et dont il aurait été possible de faire un endroit d'habitation des plus splendides et respectables. Néanmoins, depuis toujours, personne n'avait réussi à savoir à qui il appartenait. La chose demeurait nébuleuse, car le bâtiment faisait l'objet d'un litige entre des héritiers et l'affaire était difficile et très compliquée.

Or, un jour, notre Maître sortit dans la rue et rencontra un certain Avrekh qu'il salua d'un visage joyeux, souriant comme à son habitude. L'Avrekh répondit à son salut en lui disant : « Vous pouvez me souhaiter Mazel Tov, j'ai acheté cette maison [et il ajouta que, ces derniers temps, il a cherché à éviter de rencontrer le Rav, ce à quoi notre Maître répondit qu'il n'y avait aucune raison à cela] (...) ! » Et voici comment les choses se déroulèrent :

« Ce bâtiment fut finalement mis en vente par le tribunal. Il s'agissait d'une vente aux enchères, fixée à un jour précis, à laquelle toute personne intéressée devait se rendre pour faire sa proposition de prix. L'objet de la vente est alors cédé au plus offrant, à l'exemple de la vente des montées au Séfer Torah (Leavdil Bein Kodech le Hol). Dès que j'entendis la date fixée pour la vente, j'eus très envie de m'y rendre. Néanmoins, j'hésitai à cause de rumeurs selon lesquelles, dans la cour arrière de la maison, poussaient des arbres fruitiers, et comme on le sait, on ne peut déraciner de tels arbres de leur place. Or, si la rumeur se révélait exacte, il était vain de vouloir investir dans cette petite construction sans qu'il ne soit possible de l'agrandir de quelque côté que ce fût (...).



Que fis-je ? Attenant à la cour, se tient un garage. Je décidai donc d'accéder à la cour derrière la maison en passant par celle du garage, afin d'examiner ce qu'il en était : y avait-il ou non des arbres ? Depuis toujours, il était connu que ce garage, dont le propriétaire était **non-juif**, demeurait ouvert 24h/24 et 7j/7, 365 jours par an, ce qui signifie jours et nuits sans interruption, Chabbat et fêtes. Or pour une raison inconnue, durant **les deux semaines** où je vins tous les jours, le garage était fermé à clé. Chaque jour, je patientai pendant deux heures à l'extérieur, au cas où le garagiste viendrait ouvrir. Je demeurai cependant dans ma voiture de crainte des regards : peut-être que vous-même ou votre voisin se douteraient que j'étais occupé à acquérir cette maison et que vous seriez également intéressés à examiner l'affaire et à en proposer un prix supérieur au mien.

Après deux semaines, je me rendis à l'évidence que mes tentatives étaient vaines et je décidai d'acheter la maison sans y vérifier la présence des arbres. Son prix fut très bon marché étant donné que seuls deux autres acheteurs se présentèrent aux enchères. Dès que je sortis de la vente, je me rendis sur place et vit que le garage était grand ouvert. J'y entrai pour y rencontrer le propriétaire et je m'entretins avec lui de choses et d'autres. Lorsque je lui dis que cela faisait deux semaines que je guettais sa venue, il me raconta que seulement hier, il était sorti de l'hôpital où il était resté à cause d'une "rosacée" qu'il avait au pied. Je lui racontai à mon tour que j'avais acheté la maison. Comme mordu par un serpent, il sauta alors de son siège et s'écria : "Quoi, tu as acheté cette maison ? Pourtant, le propriétaire m'avait promis durant toutes ces années que j'aurai la priorité pour l'acheter. Je désirais agrandir mon garage sur le terrain de cette maison mitoyen au mien ; si j'avais eu vent des enchères, j'aurais proposé un demi-million de dollars de plus que toi, tout cela afin que cette maison m'appartienne ! »

A présent, réfléchissons et réalisons à quel point le Ciel veilla sur ce juif : on fit en sorte que ce garagiste goy séjourne durant deux semaines à l'hôpital afin qu'il ne sache rien de cette vente, et tout cela, afin que la maison devienne la possession du juif auquel Hachem l'avait destinée ! En outre, tout fut fait pour que de nombreux autres personnes qui auraient bien voulu l'acquérir ne s'aperçoivent même pas de cette vente. Dès lors, pourquoi s'inquiéter et s'évertuer par tous les moyens à amasser une fortune, à acquérir une maison ? La Providence Divine bouleversera ciel et Terre afin que celui qui est destiné à la posséder l'achète, sans que personne ne puisse l'en empêcher.

J'ai entendu de l'un des membres de notre communauté qu'à l'approche du mariage du premier petit-fils du Yéchouot Moché de Vijnitz, l'émotion des fidèles, qui se réjouissaient de s'associer à la joie de leur Maître, allait en grandissant. La cérémonie fut organisée avec toute la splendeur requise, en présence des plus grands Admourim et Rabbanim. Or, lors de l'accueil des invités, le protagoniste de l'histoire vit que son ami avait réussi à prendre la meilleure place. Il était debout, à proximité de la table d'honneur, et de là, pouvait observer tranquillement l'estrade des personnalités et toute l'assemblée. Il en conçut une immense jalouse : « Je suis compressé par la foule, pensa-t-il, et je réussis à peine à distinguer quelque chose entre les interstices, et lui, se tient là-bas, et profite de chaque instant ! » Néanmoins, environ dix minutes plus tard, il vit que son ami avait quitté sa place et avait disparu. Au terme du banquet d'accueil, tous sortirent sous la voûte céleste pour assister à la 'Houpa. Et voici qu'à nouveau, le même ami "brillant" se tenait à la meilleure place d'où l'on voyait toute la cérémonie. Une nouvelle fois, la jalouse le saisit : « Tu vois, se dit-il, la différence entre lui et moi : je suis comme un misérable et lui comme un prince ! » Comme la première fois, au bout d'une dizaine de minutes, il s'en alla et disparut. Lors des danses, la chose se répéta encore : le même homme se tint fidèle à son



poste aux premières loges. Que dire ? Les yeux de l'autre sortirent de leur orbite tellement il était jaloux ! Mais à nouveau, au bout d'environ dix minutes, il s'était éclipsé ! Inutile de préciser que lors de la "Mitsva Tantz"¹² également, l'homme en question occupa la meilleure place !

Après que le mariage se fut achevé, notre homme ne put plus se retenir. Il aborda son ami et lui demanda le "secret" de tous ces agissements.

« Pourquoi ne comprends-tu pas tout seul ? Je suis arrivé très en avance pour pouvoir "prendre" la meilleure place au moment de l'accueil des invités. Néanmoins, immédiatement, je me suis hâté de sortir pour prendre la place à l'endroit de la 'Houpa. Et là-bas, également, je ne me suis pas arrêté, puisque j'ai été forcée de courir pour prendre une bonne place à l'endroit des festivités. Même là-bas, j'étais tourmenté et pressé d'aller prendre la place à la Mitsva Tantz. »

L'autre lui répondit alors : « Certes, **tu avais les meilleures places, mais au mariage lui-même, tu n'as pas été présent du tout**, ni à l'accueil des invités, ni à la 'Houpa, ni aux danses. Tu n'as jamais profité, pas même un seul instant, et tu n'as pas, même un peu participé personnellement au mariage ! »

Il en va de même de tous ceux qui sont tourmentés par leur argent, et qui courrent sans cesse, dans un manque total de sérénité, afin "d'arracher" et de saisir toujours plus. Et même lorsqu'ils possèdent plus d'argent qu'il n'en faut, ils sont agités par la "question existentielle" : comment augmenter leur fortune d'une façon ou d'une autre ? **Certes, l'argent, ils l'ont. Néanmoins, ce monde, ils ne l'ont pas... Quand méritent-ils en effet d'en profiter un peu ?** C'est à leur sujet que nos Sages enseignent : "דָּאַי עַלְמָא כְּבִיהַלְמָא דְּמַתָּא" ["Ce monde ressemble à un mariage"]. N'oubliions pas la raison essentielle pour

laquelle nous sommes venus à un mariage, à savoir, pour nous réjouir et non pour courir afin de prendre des places ! Sur le même principe : souvenons-nous pourquoi nous sommes venus dans ce monde ! Il y a une plaisanterie bien connue sur un homme qui était assis tranquillement. On lui demanda : « Pourquoi ne cours-tu pas après l'argent ?

-Et que ferai-je une fois que j'aurai amassé des milliards, je m'assoirai et me reposera ; si c'est comme ça, je le fais déjà maintenant ! »

Attention au respect d'autrui ! Veiller à ne pas humilier son prochain

« (Moché envoya) *Mille par tribu, mille pour chaque tribu (...)* » (31, 4)

"Et les princes des tribus, il ne les envoya pas avec eux, afin de ne pas faire honte à la tribu de Chimone, dont le prince avait été tué dans l'épisode de Zimri (et qui n'avait donc pas de prince à envoyer ; n.d.t)." (Baal Hatourim verset 6)

Ce commentaire du Baal Hatourim vient nous donner une leçon de conduite à propos du respect d'autrui. Même si, en effet, il aurait semblé plus stratégique d'envoyer les Grands de la génération accomplir la Mitsva de faire la guerre contre Midian, cependant, Moché s'en abstint. Il ne voulait pas occasionner de la peine et une humiliation à autrui, et cela, bien que la tribu de Chimone ne fût pas entièrement innocente dans l'histoire de Zimri (Cf. Sanhédrine 82a et Rachi sur le verset 26, 13). On pourra donc apprendre de là, à quel point chacun doit veiller à ne pas causer de honte ni de peine à son prochain, même s'il est dans son bon droit. L'essentiel demeure de ne jamais causer de peine à aucune créature dans le monde !

C'est la même idée qu'emprunte le 'Hida (Pné David §6) pour expliquer ce qui est écrit dans notre Paracha (Massé 34, 18-23) :

2. Coutume chez les 'Hassidim qui consiste à danser devant la fiancée.



« Et vous prendrez chaque prince, un prince par tribu, pour prendre possession de la terre, et voici les noms des hommes : pour la tribu de Yéhouda, Caleb fils de Yéfouné, pour la tribu des fils de Chimone, Chemouel fils de Amihoud, pour la tribu de Biniamine, Elidad fils de Kislon, et pour la tribu des fils de Dan, le *prince* Baki fils de Yagli, pour les fils de Yossef, pour la tribu de Ménaché, le *prince* (...). » Si l'on prend garde à la formulation des versets, on se rend compte qu'au sujet des trois premières tribus, Yéhouda, Chimone et Biniamine, il n'est pas mentionné le mot "prince", et c'est seulement à partir de la tribu de Dan qu'il l'est.

Le 'Hida rapporte au nom de Rabbénou Ephraïm qui recopie une responsa de Rav Haï Gaon, au nom de la Méguilat Setarim, afin de l'expliquer : le Saint-Béni-Soit-Il, explique-t-il, ne voulait pas mentionner le nom du prince de la tribu de Chimone, à cause de Zimri, qui était chef de maison paternelle dans la tribu de Chimone. Et au sujet des tribus de Yéhouda et Biniamine, il donne d'autres raisons. Néanmoins, le 'Hida précise que toutes ces raisons demeurent un peu faibles, c'est pourquoi lui-même écrit :

« Il est possible de l'expliquer : la miséricorde Divine désire dissimuler les défauts des hommes et recherche le respect de Ses créatures, et à plus forte raison, celui d'une tribu d'Israël. Etant donné que, légitimement, il fallait s'abstenir de mentionner le titre de "prince" au sujet de Chimone, à cause de Zimri, le Saint-Béni-Soit-Il voulut que même au sujet de Yéhouda et Biniamine, cités juste avant et après Chimone, ce titre ne soit pas non plus mentionné. Ainsi, la tribu de Chimone ne fut pas humiliée, puisque même pour Yéhouda et Biniamine, il n'est pas écrit le mot "prince". »

On voit, à ce sujet, quelque chose d'extraordinaire dans le commentaire du Méiri (Brakhot 27b) à propos du verset (17, 2) : « *Dis à Eléazar fils d'Aharon Ha Cohen qu'il enlève les encensoirs* (...) », où l'on voit

qu'Hachem ne voulut pas qu'Aharon lui-même les enlève :

Car si Aharon l'avait fait, explique-t-il, cela aurait entraîné une humiliation pour les 250 hommes qui avaient aussi brûlé leurs encens, car il était celui auquel ils s'étaient opposés et contre lequel ils s'étaient soulevés. C'est pourquoi **Hachem veilla à protéger leur honneur et donna cet ordre à Eléazar, nous enseignant une conduite morale à ce sujet** : même si l'on est forcé de congédier quelqu'un de respectable de son poste, ne pas donner sa place à celui qui en a été la cause [comme dans l'histoire que raconte la Guemara où l'on renvoya Raban Gamliel de son poste de Nassi parce qu'il avait causé de la peine à Rabbi Yéhochoua, et que l'on ne voulut pas nommer Rabbi Yéhochoua à sa place]. »

Rav 'Haïm Chemoulévitch demande pourquoi il fallait veiller à ne pas leur causer de peine et de honte. Pourtant, la Torah elle-même témoigne qu'ils avaient gravement fauté. Dès lors, que nous importe leur honneur ? « **On voit donc d'ici**, répond-il, **que même si ton prochain faute et qu'il est légitime de lui faire honte comme il lui revient, néanmoins, garde-toi de le punir ou de l'humilier ne fût-ce qu'un peu plus que ce qui lui revient.** Et par-dessus tout, veille à son honneur. »

Une fois, un homme "qui ne faisait pas partie des 36 justes" vint chez le Imré 'Haïm de Vijnitz, accompagné de son fils qui célébrait sa Bar Mitsva et venait mettre les Téphilines pour la première fois chez le Rabbi. Après la prière, ce juif posa sur une table, des gâteaux et de quoi faire "Lé'Haïm", à l'occasion de l'évènement, à l'intention du Rabbi et des 'Hassidim. Les 'Hassidim demeurèrent perplexes, sans savoir quoi faire : il ne leur était pas concevable de manger quelque chose d'une cacheroute douteuse mais, d'un autre côté, ils ne voulaient pas faire honte à un juif. Alors qu'ils se tenaient debout, indécis, le Imré 'Haïm enleva ses Téphilines de Rachi, s'approcha de la table, prit un morceau de



gâteau, en s'adressant à ses 'Hassidim : « Moi aussi, leur dit-il, j'ai l'habitude de ne rien manger entre la mise des Téphilines de Rachi et celle des Téphilines de Rabbénou Tam ! » Et tout en parlant, il tendit le morceau de gâteau à son serviteur et lui ordonna de l'amener dans sa chambre pour qu'il le mange après avoir mis les Téphilines de Rabbénou Tam. Tous les 'Hassidim s'inspirèrent de lui et firent la même chose. La table fut ainsi vidée sans qu'ils n'aient eu à manger quoi que ce fût, tout en préservant l'honneur d'une âme juive !

La période dans laquelle nous nous trouvons est particulièrement propice à

renforcer davantage en nous-mêmes le sujet du respect de l'autre. La destruction du Temple fut, en effet, déclenchée par l'affront infligé à Bar Kamtsa, comme cela est rapporté dans la Guemara (Guittine 57a), et dont voici la conclusion : "Rabbi Eliézer enseigne : 'Viens et vois la gravité de l'humiliation, car le Saint-Béni-Soit-Il aida Bar Kamtsa, Il détruisit Sa Maison et brûla son Sanctuaire !'"

Veuillez notre Père Céleste nous consoler très prochainement et reconstruire très vite et de nos jours, le Beth Hamikdache et Jérusalem, Sa ville, avec miséricorde. Et qu'Il y réside comme Il l'a promis !

